

LIVRET D'ACCUEIL

« Je suis stagiaire à la clinique Équine d'Argonay »

Vous avez fait une demande motivée de stage au sein de notre établissement et nous avons accepté de vous accueillir. Vous avez signé une convention de stage avec notre établissement et cette convention est validée par votre établissement d'enseignement. Votre établissement d'enseignement via cette convention vous assure pour tous les accidents que vous pourriez subir ou causer au sein de notre clinique ou en visite à domicile. Elle vous couvre également pendant les transports .

Vous trouverez dans ce document quelques éléments précisant les conditions de votre stage. L'équipe et la responsable administrative des stages (Mme Catherine BUNAZ) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A - INFORMATIONS PRATIQUES

1 ACCEUIL EN PRESENTIEL

Vous devrez prendre rendez-vous pour votre arrivée. Sur un jour ouvrable, vous arrivez entre 7h45 et 8h00 – si vous arrivez un dimanche soir, vous contactez le vétérinaire d'astreinte le samedi matin pour convenir des modalités de votre arrivée.

Vous êtes accueilli par un représentant de la clinique Équine d'Argonay (ASV ou vétérinaire). On vous présente les locaux d'activité, la chambre qui est mise à votre disposition gracieusement (dont vous assurerez l'entretien et le ménage pendant la durée de votre stage et à votre départ, une « mise au propre » sera indispensable ».

2 TENUE

Une tenue correcte, adaptée (blouse, tunique à manches courtes et pantalon) est demandée.

Prévoir des chaussures de sécurité ou à défaut des chaussures propres, fermées, englobant le talon, à semelles non glissantes et silencieuses ; et des bottes.

Quelques blouses de couleur bleu clair sont mises à disposition.

Par mesure d'hygiène, cette tenue sera changée quotidiennement, et davantage en cas de souillure.

3 VESTIAIRE

Un vestiaire/salle de collation est accessible. C'est un local commun avec le personnel. Il doit rester propre et la vaisselle mise à disposition pour la prise de boisson doit être propre après utilisation : « Chacun fait sa vaisselle ».

Nous vous conseillons de ne pas stocker d'objet de valeur dans votre chambre – le personnel de la clinique et la clinique ne peut être tenu responsable de la surveillance de ces objets s'il y a lieu.

L'accès au vestiaire/salle de collation est libre mais la parcimonie est de règle.

4 LOGEMENT

Si cela a été convenu par convention, une chambre (avec bureau, Canapé et TV) au sein de l'établissement avec kitchenette et salle de bain sont mises à disposition. Couette et drap sont à disposition. Ils devront être lavés et pliés en fin de stage pour être disponibles pour le stagiaire suivant.

Le ménage est assuré par le stagiaire, ainsi que le ménage de fin de séjour.

Il vous faudra prévoir votre linge de toilette.

5 REPAS

Le temps de pause des équipes est prévu de 12h30 à 13h30.

Le repas doit être prévu par le stagiaire et la prise de repas se fait dans les salles réservées à cet effet ou sur les zones de prises de repas à l'extérieur si les conditions météo le permettent

6 DECHETS

La clinique pratique le tri sélectif. Merci de respecter les affichages.

7 HORAIRES

La clinique est ouverte de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 8 h00 à 12h30 le samedi.

L'activité est assurée en dehors de ces horaires (service d'urgence) et notamment la nuit. Le stagiaire pourra à sa discrétion et à son initiative assister aux activités qui ont lieu durant ces horaires non conventionnels. Il en fera la demande au tuteur et à l'équipe lors de son entretien d'accueil et sollicitera l'équipe lorsque la situation se présentera.

B - LES GRANDES REGLES

1 SECRET PROFESSIONNEL ET DISCRETION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de votre stage, vous êtes tenu au même titre que les personnels au secret professionnel. Toute violation dans ce domaine est passible de poursuites disciplinaires, civiles.

Vous êtes également lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont vous auriez connaissance à l'occasion de votre stage. A ce titre, il est interdit de donner à quiconque, que ce soit directement ou par téléphone, communication de pièces, documents de service ou d'informations sur l'identité ou l'état de santé des animaux soignés et/ou hospitalisés.

Vous êtes également lié par l'obligation de réserve, ce qui signifie que vous ne devez pas tenir de propos de nature à discréditer vos collègues et votre établissement d'accueil.

Quand vous assistez à une consultation la discrétion est la règle.

2 SAVOIR ETRE

En tant que futur professionnel, vous êtes soumis aux obligations ordinaires qui tiennent à l'exercice d'une profession. Vous allez effectuer votre stage auprès d'animaux malades, et de propriétaires parfois très inquiets, quelles que soient leur origine, nationalité, religion, condition sociale. Vous devez adhérer à des valeurs communes : le respect de la personne, la disponibilité, le bien-être animal et la rigueur scientifique. Il vous est demandé d'adopter une attitude courtoise, discrète et polie dans vos rapports avec les propriétaires des animaux hospitalisés ou en soins, visiteurs, encadrants et personnels. L'investissement de votre stage vous appartient et vous devez faire preuve de curiosité. Sachez donner pour mieux recevoir.

3 INFORMATIQUE ET INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Toute personne sur le sol français doit respecter la législation française, en particulier dans les domaines de libertés et de la sécurité informatique.

Il vous est demandé :

- De ne pas lire, modifier, copier ou détruire des données directement ou indirectement, qui ne vous appartiennent pas en propre,
- De ne pas vous connecter sur un site sans y être autorisé,
- De ne pas porter atteinte à la dignité ou sensibilité d'un autre utilisateur, notamment par l'envoi de messages, textes ou images choquants.

L'accès à Internet a pour objectif d'aider les personnels à trouver des informations nécessaires à leur mission usuelle, ou dans le cadre de projets spécifiques. Il est interdit de participer à des forums, blogs et groupes de discussion (Facebook, twitter ...) à des fins non professionnelles durant les horaires d'activités au sein de la clinique équine d'Argonay.

4 TELEPHONE

Les outils de communication tels que le téléphone, le fax, Internet sont exclusivement réservés à des fins professionnelles.

Le téléphone portable personnel est autorisé uniquement durant la pause, et ne doit jamais être mis dans la poche de la tenue de travail.

Il est rappelé que la prise de photos ou de films dans l'enceinte de l'établissement est soumise à l'autorisation de la direction et au consentement du patient ou résident.

5 TABAC

Il est interdit de fumer ou vapoter dans les services et les locaux et en dehors du temps de pause.

6 RETARD ET ABSENCE

Tout retard et absence doivent être signalés au maître de stage (à défaut à l'équipe) et obligatoirement à l'école d'origine si la convention l'impose. Les consultations et la ronde des hôpitaux débutent du lundi au samedi à 8h.

7 HYGIENE

Dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales, les infections zoonotiques et les affections contagieuses, tout stagiaire doit avoir pris connaissance des règles d'hygiène élémentaires et se référer dans ses pratiques au Guide hygiène disponible à la Clinique Équine d'Argonay ou auprès des référents hygiène (L MANGOLD – S MANGOLD).

Il est préconisé :

- une hygiène corporelle satisfaisante,
- d'avoir les ongles courts, propres et sans vernis, sans faux ongles, sans port de bijou même une alliance,
- les cheveux propres, courts ou attachés,
- d'effectuer un lavage des mains fréquent (lavage des mains et solution hydro alcoolique), adapté et conforme aux recommandations,
- le port de gants à usage unique en cas de contact avec les produits contagieux, de souillures, de contact avec des produits d'entretien, ou de lésions sur vos mains,
- une tenue propre, mains et avant-bras nus,
- la connaissance des règles d'entretien des locaux.

Cf Qualitevet.org – Guide de bonnes pratiques HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

C - GESTION DU STAGE

Une équipe vous entoure pour le bon déroulement de votre stage. Elle se compose :

1 DU CADRE DE PROXIMITE : LE MAITRE DE STAGE

- Il s'agit du responsable du service.
- Il organise votre stage : accueil, planning, suivi du présentéisme.
- Il est garant de la qualité de l'encadrement, règle les questions en cas de litige et peut participer à l'évaluation de l'étudiant.
- Il est disponible pour vous recevoir en cas de difficulté et/ou questionnement liés au stage.
- Son nom est consigné dans votre convention de stage

2 DU REFERENT DU SERVICE : LE TUTEUR

- Il s'agit d'un agent diplômé, volontaire et expérimenté.
- Il représente la fonction pédagogique du stage, c'est-à-dire qu'il supervise les objectifs présentés en début de stage par l'étudiant et prévoit les moyens et l'organisation pour atteindre l'objectif.
- Son nom est consigné dans votre convention de stage

3 DES ENCADRANTS : LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITE

- Ce sont les professionnels du corps de métier correspondant à votre formation, que vous allez côtoyer au quotidien (ASV - Vétérinaire).
- Ils vous accompagneront dans l'apprentissage des gestes professionnels et l'acquisition des compétences. Ils vous aideront à répondre au mieux aux objectifs présentés en début de stage.
- Ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur de stage pour permettre d'évaluer votre progression.
- Ils participent à l'évaluation avec le tuteur de stage.

4 DES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE :

La Clinique Équine d'Argonay est composée d'équipes pluriprofessionnelles aux valeurs communes. Tous les professionnels contribuent à l'encadrement du stagiaire.

5 VOUS, L'ETUDIANT : LE STAGIAIRE

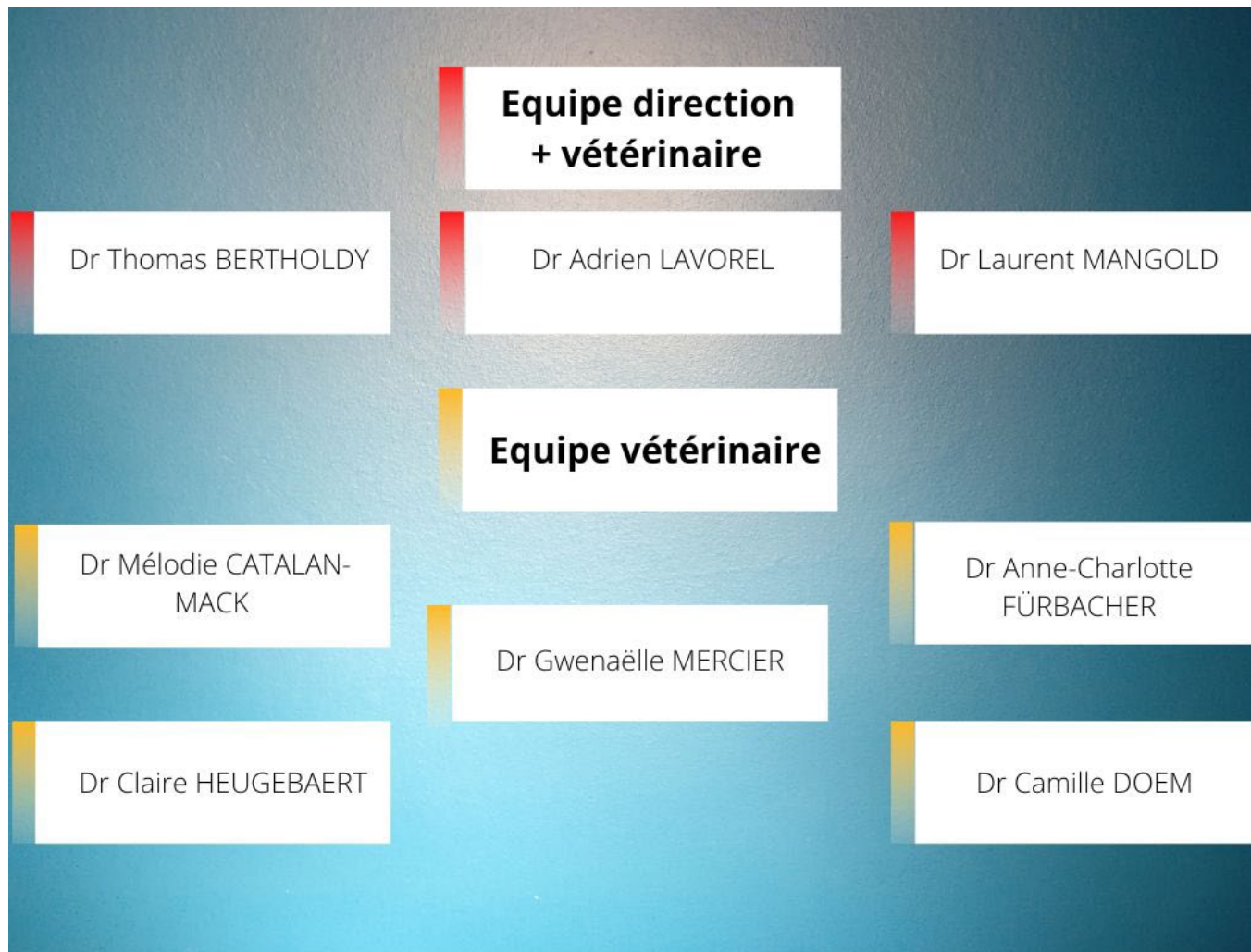
Vous êtes acteur et responsable de votre formation. Il vous appartient donc :

- De prendre contact avec le responsable de stage une semaine à l'avance pour vous informer des modalités spécifiques de votre lieu de stage,
- De vous engager à respecter les modalités d'organisation du stage et du service d'accueil,
- De présenter en début de stage vos objectifs de stage aux différents acteurs et surtout au tuteur et à l'équipe, et de les ajuster au besoin avec votre référent dans l'entreprise
- D'effectuer votre auto-évaluation et de solliciter un bilan de demi-stage,
- D'intégrer une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation et de solliciter les ressources humaines ou logistiques mises à disposition dans le service.
- Le début du stage : présentation des attentes du cadre à l'étudiant et mise à disposition du livret d'accueil étudiant.

Présentation des objectifs de stages par l'étudiant au tuteur :

- Au quotidien : le suivi et l'évaluation du stage se fait de façon journalière par l'équipe de proximité. Le stagiaire doit s'intégrer à l'équipe soignante. Il suivra les indications que la référente technique ou les vétérinaires lui donneront.
- Le bilan de demi-stage : il s'agit de faire le point sur vos acquis et vos difficultés, en lien avec vos objectifs de stage et en s'appuyant sur votre grille d'évaluation de fin de stage.
- L'évaluation de fin de stage : en fin de stage, le bilan de vos acquis s'effectuera selon les mêmes modalités que l'évaluation de demi-stage. Une feuille d'appréciation sera établie avec vos tuteurs de stage si votre convention le prévoit.

ORGANIGRAMME ÉQUIPE VÉTÉRINAIRE



ORGANIGRAMME ÉQUIPE ASV

